

MINISTRE CHARGE DE L'URBANISME  
FAIPICTURE  
HAUTE-GARONNE  
COMMUNE  
ASPET

AVIS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT  
CONCERNANT UNE DEMANDE DE  
**PERMIS DE CONSTRUIRE**  
DELIVRE AU NOM DE L'ETAT

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
déposée le 29/02/88  
Par ..... M CLAVE LUCIEN  
Demarant à ..... LE FOUSSERET  
31430 LE FOUSSERET  
Représenté par ..... Aménager une grange en habitation  
Pour .....  
Sur un terrain sis à GIROSP

PERMIS DE CONSTRUIRE  
N° 31 020 88 CP004

Surfaces hors-oeuvre  
brute : 130 m<sup>2</sup>  
nette : 107 m<sup>2</sup>  
Nb de batiments : 0  
Nb de logements :  
Destination logement

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT  
A MONSIEUR LE MAIRE

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une proposition d'arrêté de permis de construire relatif à la demande sus-visée.  
J'étais en avis favorable conformément au contenu du projet d'arrêté ci-dessus.

Fait à  
M. LE CHEF DE LA SUBDIVISION DE  
SALIES / ASPET  
L. BONEI

le 13/07/88

*L'arrêté ci-joint après signature est simultanément notifié à l'intéressé ( l'exemplaire) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal (il peut être notifié par pli non-recommandé s'il ne comporte aucune prescription).  
et transmis à la Direction Départementale de l'Equipement.  
Copie en est gardée par le Maire (ou lui est adressée)  
qui la publiera par voie d'affichage dans les 8 jours de la notification pendant une durée de 3 mois.  
Les déclarations d'ouverture de chantier et d'achèvement des travaux sont remises à l'intéressé au moment de la notification.*